

Discours de Joseph Bech (La Haye, 3 février 1958)

Légende: A l'occasion de la signature, le 3 février 1958 à La Haye, du Traité d'Union économique Benelux, Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, prend la parole pour rendre hommage à ceux qui ont pris l'initiative de cette union dès avant la fin de la guerre.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. Février-Mars 1958, n° 2/3; 14e année. Luxembourg. "Discours de Joseph Bech (La Haye, 3 février 1958)", p. 18-20.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_joseph_bech_la_haye_3_fevrier_1958-fr-35d64035-3997-44f3-a724-6bd82203dedd.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Discours de Joseph Bech (La Haye, 3 février 1958)

«Excellences, Mesdames, Messieurs,

On pourrait penser, à première vue, que la cérémonie de ce jour a quelque chose de paradoxal. N'est-il pas vrai en effet que nous avons toujours aimé désigner le Benelux comme le modèle et le précurseur d'une intégration européenne plus large – et voilà que nous sommes apparemment dépassés par les événements, et nos peuples nous demandent de savoir quelle est la signification de cette signature qui se place après la signature et l'entrée en vigueur des grands Traités européens.

Nous leur devons une réponse et je voudrais, avant de la développer, résumer ma pensée en cette réflexion: Les Traités européens ne sont encore en ce moment qu'un départ, l'inventaire pour ainsi dire de nos plans et de nos espoirs, alors que le Traité d'Union que nous signons aujourd'hui est, avant tout, un aboutissement et la codification de nos expériences.

N'oublions pas que notre Union est – dans certaines limites – une réalité depuis dix ans déjà. En effet, c'est au début de l'année 1948 que les entraves douanières ont été, une fois pour toutes, abolies entre nos pays. En ceci, les auteurs des Traités européens nous ont suivis, par le fait qu'ils ont déclaré que la Communauté économique européenne est, elle aussi, «fondée sur une union douanière». Cette union plus large sera parfaite, vous le savez, au bout d'une période de quinze ans, soit exactement un quart de siècle après la date où nous avons ouvert, entre nous, nos frontières.

S'il est vrai que notre Union douanière n'a pas été la première réalisation de ce genre dans l'histoire, on peut affirmer néanmoins que Benelux est le premier essai de former une union dans le système économique moderne, caractérisé par la concentration des facteurs économiques et sociaux et par leur interdépendance indissoluble, ainsi que par l'intervention de la politique économique de l'État, conçue en fonction de programmes établis pour les domaines les plus divers.

Dans ce contexte économique profondément renouvelé, notre Union s'est développée à la manière d'une expérience, dans une sorte de corps à corps avec les problèmes journaliers soulevés par l'élimination initiale des entraves douanières. Il est apparu en effet – et voilà encore une leçon dont la Communauté européenne a pu profiter – que l'ouverture des frontières n'est pas, en elle-même, une mesure suffisante pour libérer le commerce, qu'elle entraîne d'autre part inéluctablement une suite de problèmes et de répercussions dépassant largement le domaine de la libre circulation des biens économiques. Ainsi, la décision de principe que les trois Gouvernements ont prise au cours de la dernière guerre et l'abolition effective des restrictions aux échanges commerciaux, qui l'a suivie à quelque distance, nous ont amenés, par la force des choses, à développer graduellement l'Union douanière vers une Union économique complète. Cette pression des faits restera, j'en suis sûr, le stimulant permanent qui nous amènera au terme de la route tracée dans cet instrument.

Le Traité de ce jour est le résultat de cet effort et de cette poussée visant à étendre les principes de libération, d'unification et de coopération à tous les secteurs de l'activité économique, au-delà des échanges matériels, jusque dans le domaine des problèmes sociaux et des activités intellectuelles. Certes, il reste encore des restrictions provisoires aux grands principes d'union, il reste des domaines névralgiques où nous avons dû ménager des transitions et des sauvegardes, même après une expérimentation prolongée. Mais toujours est-il que nous pouvons arrêter et consolider aujourd'hui, par notre signature, un résultat appréciable qui est situé bien au-delà des débuts précaires d'il y a dix et quinze ans.

On imagine mal la somme d'efforts et de négociations qui a été dépensée au cours de cette période expérimentale pour aboutir à ces formules dont la simplicité relative ne trahit plus guère le labeur patient qui s'y trouve investi. Je suis heureux de voir réunis aujourd'hui, à cette occasion solennelle, depuis les premiers pionniers de Benelux jusqu'aux ouvriers de la dernière heure qui se sont consacrés à cette tâche. Qu'ils veuillent recevoir, de la part du Gouvernement grand-ducal, l'hommage de sa reconnaissance et d'une sincère admiration.

A la même occasion, notre souvenir ému se retourne vers ceux qui ne sont plus parmi nous pour vivre l'heureuse conclusion de cette Union, à l'avènement de laquelle ils ont consacré le meilleur de leurs intelligences.

Puisse l'aboutissement de tant de bonne volonté signifier en même temps un nouveau départ. Puisse la consolidation de l'Union, dans nos relations mutuelles, nous rappeler également que nous devons être unis et solidaires à l'égard du monde qui nous entoure, pour que Benelux soit plus que la désignation d'une région géographique, plus que le nom collectif pour trois populations dont on se plaît à reconnaître les affinités. Que ce soit un complexe indissoluble, qui sait reconnaître et faire reconnaître, par-delà les intérêts particularistes de chacun des trois États, un intérêt commun et une destinée partagée.

Mesdames, Messieurs,

C'est non seulement en ces occasions privilégiées, mais c'est chaque jour, dans le rythme continu de leurs banales besoins matérielles, que les peuples sentent, mesurent et augmentent leur solidarité. A l'heure actuelle, cette idée pénètre de plus en plus les couches profondes des peuples.

Cela n'a pas toujours été ainsi.

J'ai vécu cette évolution à partir de la conclusion de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, dont j'ai été l'un des signataires en 1921, en passant par la signature de la Convention douanière Benelux en 1944 à Londres, jusqu'aux Traités de Rome qui ont institué le Marché commun. A chaque pas en avant, il a fallu vaincre l'âpre résistance des intérêts particuliers et des égoïsmes nationaux, parfois tout à fait respectables. Ce sera la fierté de nos trois pays d'avoir ouvert la voie à l'unité économique de l'Europe qui redonnera au vieux continent la place que doivent lui valoir, dans le monde, les efforts passés de ses peuples, sa science, sa pensée et sa culture.»